Image not found or type unknown

Stage dehors la France (étudiante étrangère)

Par **Danimarn**, le **17/02/2017** à **12:29**

Bonjour,

je suis étudiante du master 1 dans un établissement français et j'ai besoin de réaliser mon stage dans mon pays (Colombie). Je dois partir entre Avril et Août et mon titre de séjour expire le 01/09/2017, est-ce que mon titre de séjour est retiré? Qu'est-ce que je peux faire maintenant?

Merci pour votre attention

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2017** à **12:57**

Bonjour

besoin n'égale pas devoir. Votre titre de séjour expirant le 01/09/2017 il vous appartient d'effectuer les démarches de renouvellement de votre titre de séjour avant son terme et en tout état de cause d'être présent sur le territoire français avant l'expiration de ce dernier.

Donc à vous de faire en sorte d'être de retour de stage avant le 01/09 et d'avoir demander un RDV à la préfecture avant cette date.

Restant à votre disposition

Par **Danimarn**, le **20/02/2017** à **18:27**

Bonjour,

Quel est le délai maximal pour prendre le rendez-vous de renouvellement du titre de séjour? (Sachant que le minimal est deux moins avant). En plus, est-ce que je peux me faire retiré mon titre si je sors de la France pendant une durée déterminée? (Par exemple, 5 mois). Quels sont les lois qui répondent à mes questions?

Merci beaucoup

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés